

États-Unis, les Canadiens doivent donc avoir un accès temporaire fiable et facile à leurs clients. L'accord facilitera les séjours temporaires pour affaires. Les Canadiens qui se rendent aux États-Unis pour affaires, y compris ceux qui travaillent dans des industries de service comme le génie-conseil, constateront que les nouvelles règles devant être établies dans l'accord faciliteront leur entrée aux États-Unis et leur permettront d'accroître leurs ventes.

Services financiers

Le traitement des services financiers prévu par l'accord sera équilibré et ouvrira aux banques canadiennes un grand champ d'activité sur le marché américain des valeurs mobilières. Ce traitement tient également compte de l'accès que nos établissements financiers ont déjà au sud de la frontière.

Le gouvernement s'était engagé à éliminer les restrictions qui entravaient les activités des établissements financiers canadiens; c'est pourquoi les banques canadiennes peuvent maintenant s'occuper de valeurs mobilières au Canada. Cette libéralisation des services financiers s'est faite bien plus lentement aux États-Unis. Par conséquent, les banques canadiennes qui y faisaient l'acquisition de maisons de courtage pouvaient mener des activités bancaires ou des activités de courtage, mais pas les deux. L'accord constitue une importante percée dans ce domaine. Dorénavant, les banques canadiennes établies aux États-Unis pourront souscrire à des titres des gouvernements canadiens et en faire le courtage. Ces activités sont actuellement interdites par le *Glass-Steagall Act*, qui régit les rapports entre établissements bancaires et maisons de courtage. Tous les paliers de gouvernement au Canada profiteront de ce changement puisqu'il y aura une plus grande concurrence pour les milliards de dollars de titres auxquels souscrivent chaque année les Américains.

Pour la première fois, les banques canadiennes se verront également garantir le droit de mener des opérations bancaires inter-États. L'industrie de l'assurance, et surtout sa composante qui assure les personnes, a obtenu un accès sûr au marché américain. De plus, les législatures et les organismes de réglementation des États se sont engagés à accorder aux établissements canadiens le même traitement que celui accordé aux établissements financiers américains.